

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 420 rapportant l'arrêté n° 788 du 9 juillet 1947 et la décision n° 834 du 29 juillet 1947

n° 420

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
27 avril 1948

Numéro JO  
n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro  
30 avril 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 788 du 9 juillet 1947 nommant à titre provisoire M. Bonneville (Jacques) président du tribunal de 1° instance de Djibouti : Vu la décision n° 834 du 29 juillet 1947 fixant les émoluments de M. Bonneville, est qualifié

**Vu** le départ en congé de M. Bonneville par un des plus prochains courriers : Après avis du Procureur de la République, chef du service judiciaire,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

L'arrêté n° 788 du juillet 1947 et la décision n° 834 du 29 juillet 1947 sont rapportes,

#### Art. 2

Le présent arrêté, qui aura effet à compter du 25 avril 1948, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie,

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**